
**Rapport de la COFIN sur le préavis 01-2017 relatif à
l'assainissement de la partie supérieure du
Chemin du Saugy, étape 3**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au bâtiment communal le 31 janvier 2017 à 20h00. Etaient présents Mmes Barbara Mali de Kerchove et Anne Morier, MM. Alain Vionnet, président, Marc Châtelain, Roland Rapin et Eric Rochat, rapporteur. Était excusé M. Stéphane Jaquet.

M. A. Bovay Syndic et responsable des finances a participé à la séance ; il a excusé l'absence de M. S. Roulet, boursier communal. La CoFin lui est reconnaissante pour sa présence, ses explications claires et précises et sa disponibilité.

La remise en état du chemin du Saugy s'est effectuée en trois étapes pour répartir les coûts sur plusieurs exercices. En approuvant le préavis 20-2013, le Conseil communal accordait 644000 CHF pour la partie inférieure (220 m) ; en approuvant le préavis 22-2014, il acceptait les travaux effectués sur 220 m, pour la partie moyenne du chemin et à proximité du bâtiment forestier (773000 CHF); le préavis 11-2016 fut quant à lui retiré par la Municipalité (soumissions non rentrées) C'est ce même préavis qui est soumis aujourd'hui à la CoFin sous référence 01-2017.

Le montant demandé au Conseil communal pour la réfection de ce dernier tronçon de 400 m. paraît paraître élevé mais correspond au coût antérieur par mètre courant pour les autres tronçons. Il appelle les remarques suivantes :

- 1) Les travaux envisagés touchent autant la réfection de la route que l'adduction d'eau et la préparation du futur projet de réservoir de Saumont qui permettra d'alimenter tout le haut de la Commune et de disposer d'un réseau adéquat pour la lutte contre l'incendie.
- 2) Les coûts se répartissent entre l'eau potable /600'000), les eaux claires (200'000) et la chaussée (352'000)
- 3) Sans qu'elles puissent encore être définies avec précision, des subventions cantonales pourraient intervenir tant pour la réfection de la chaussée que pour l'amélioration du réseau de défense incendie
- 4) Blonay assumera ultérieurement une participation aux coûts des travaux (eau potable)

La CoFin propose donc au Conseil Communal, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conclusions du préavis no 24-2014 à savoir :

- autoriser la Municipalité à exécuter les travaux pour un montant de CHF 1'074'600.- et à signer tous les documents nécessaires
- encaisser les subventions de l'ECA et des améliorations foncières ;
- financer la dépense par recours à l'emprunt si nécessaire
- autoriser la municipalité à amortir cette dépense selon point 5 du préavis

Pour la COFIN :

Le président

Alain Vionnet



Le rapporteur

Eric Rochat

